

Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'UDAPEI 62

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **la musique** au bénéfice des publics et des professionnels de l'APEI de Béthune sur la période **de janvier à mi-avril 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI¹ de Béthune accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels du pôle enfance de Beuvry.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ APEI : Association de parents d'enfants inadaptés

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'UDAPEI 62 souhaite expérimenter une MiAA au sein du pôle enfance Le Beau Marais de Beuvry.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- inscrire l'accès à la culture dans une continuité des actions précédemment menées pour les enfants du pôle enfance ;
- favoriser les rencontres avec les artistes et l'ouverture sur l'espace culturel environnant ;
- conforter la dynamique de projets culturels au sein des établissements concernés ;
- valoriser les personnes accueillies enfants et adultes, ainsi que leurs familles ;
- créer de la transversalité et des dynamiques communes entre ces établissements ;
- favoriser l'accès aux lieux de droits communs de culture et renforcer les dynamiques d'inclusion ;
- consolider une dynamique de transition inclusive entre les publics des établissements et le milieu scolaire.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de **la musique**.

Cette thématique a été imaginée en lien avec l'équipe de cadres du pôle enfance qui souhaiterait donner une dimension globale à plusieurs initiatives existantes dans le champ musical mais disséminées au sein du pôle enfance (atelier Musi-handy, atelier musique sensorielle, atelier expression musicale, atelier musico-thérapie). Le thème de la musique semble également être opportun pour fédérer une démarche commune avec les deux classes externalisées à l'école Georges Sand et le collège Debeyre à Beuvry, ainsi que la communauté de d'agglomération Béthune-Bruay organisateur du festival des Ptits bonheurs.

Si ces structures travaillent dans la même direction eu égard à leurs missions respectives, et forment administrativement une même entité, peu d'occasions d'œuvrer ensemble existent. Les deux unités d'enseignement externalisées sont rattachées à la fois à l'IME, au SESSAD et à l'Education Nationale.

La résidence d'artiste pourrait donc être un moyen de consolider cette histoire commune récente par une aventure partagée renforçant le sens commun de ce nouveau dispositif.

A travers tout ce qu'elle propose la musique semble être un thème fédérateur accessible à différents publics :

- *La musique qui s'écoute,*
- *La musique qui interpelle, que chacun vit à sa façon,*
- *La musique qui génère des émotions, des sons, des sonorités,*
- *La musique qui se chante, qui s'interprète,*
- *La musique qui s'écrit qui se crée,*
- *La musique qui rassemble, qui fédère.*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **janvier et mi-avril 2019**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par le pôle enfance de Beau Marais sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'UDAPEI² 62

L'Union départementale des APEI du Pas-de-Calais fédère huit associations APEI Papillons Blancs affiliées au mouvement parental UNAPEI³. Constituée en association, l'UDAPEI 62 a pour vocation de rassembler des associations ou groupements impliqués dans l'accompagnement de personnes déficientes intellectuelles et dans l'aide à apporter à leurs familles.

L'UDAPEI est une fédération et n'a pas de fonction hiérarchique vis-à-vis des APEI et de leurs établissements. Néanmoins, sa mission fédératrice permet de mettre en lien les différents établissements éloignés géographiquement sur différents territoires et d'impulser une démarche d'engagement dans un projet commun et transversal. Elle gère deux MAS l'une à Croisilles et l'autre à

² UDAPEI : union départementale d'associations de parents et amis de personnes handicapées mentales

³ UNAPEI : union nationale d'associations de parents et amis de personnes handicapées mentales

Eperlecques, ainsi qu'un service MJPM⁴. Installées chacune sur les différents territoires du département, les APEI, constituées en associations autonomes, gèrent des établissements et services au bénéfice des personnes en situation de handicap de l'enfance à l'âge adulte. Ces établissements sont diversifiés selon les publics accueillis et notamment du degré de dépendance dû à leur handicap.

L'UDAPEI 62 est le porteur administratif et le coordinateur de la mission d'appui artistique.

Le pôle enfance du Beau marais à Beuvry et les partenaires concernés par le projet :

- **IME⁵ du Beau Marais** : enfants et adolescents âgés de 5 à 20 ans avec une déficience intellectuelle moyenne et profonde avec ou sans troubles associés ;
- Section pour enfants avec autisme ;
- Section pour enfants en situation de polyhandicap ;
- **SESSAD⁶** : enfants et adolescents âgés de 2 à 20 ans avec une déficience intellectuelle moyenne et profonde avec ou sans troubles associés, enfants en situation de polyhandicap et enfants avec autisme ;
- **UEE⁷** : TED (troubles envahissants du développement) - **Ecole primaire George Sand** ;
- **UEE** - au **Collège Albert Debeyre** ;
L'école Georges Sand et le collège Debeyre au-delà des classes externalisées si possible.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : denis.bayart@udapei62.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA Udapei 62 Beuvry / Nom – Prénom du candidat.

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

⁴ MAS : maison d'accueil spécialisée / MJPM : service mandataire à la protection des majeurs

⁵ IME : institut médico-éducatif

⁶ SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

⁷ UEE : unité d'enseignement externalisée

Annexes

Composition du comité de pilotage :

- Isabelle Caron, chef de service éducatif - pôle enfance de Beuvry ;
- Caroline Jelsch, éducatrice à l'IME ;
- Un(e) professionnel(le) du SESSAD (sous réserve) ;
- Denis Bayart cadre de direction de l'UDAPEI 62 ;
- Un ou deux représentants de l'Education Nationale (école et/ou collège impliqués dans le projet) ;
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Audrey Ardouin, son adjointe.*

Coordinateur général

- Denis Bayart cadre de direction de l'UDAPEI 62.

Référents opérationnels

- Caroline Jelsch, éducatrice à l'IME ;
- Un(e) professionnel(le) du SESSAD (sous réserve).

Présentation des structures

L'IME LE BEAU MARAIS

Situé à Beuvry proche de Béthune dessert une majorité de communes de l'arrondissement de Béthune, soit celles de 14 cantons, soit environ 77 communes des cantons d'Auchel, de Barlin, des 3 cantons de Béthune, de Bruay La Buisserie, de Cambrin, de Divion, de Douvrin (partiellement), d'Houdain (partiellement), de Laventie (partiellement), de Lillers, de Noeux Les Mines, de Norrent-Fontes (partiellement).

L'IME est réservé aux enfants et adolescents âgés de 5 à 20 ans en situation de handicap intellectuel moyen à sévère avec ou sans troubles associés. Il accueille également des enfants et adolescents polyhandicapés, des enfants et adolescents autistes ou présentant des TED (troubles envahissants du développement).

Les prestations

La co-construction du projet personnalisé, avec la famille et le jeune, comprend :

- des actions éducatives visant le développement de la personnalité, de la communication, cognitif et sensoriel, de l'autonomie et de la vie sociale
- des apprentissages éducatifs en activités d'éveil, manuelles, sportives et en ateliers
- des rééducations en kinésithérapie, en ergothérapie, en orthophonie, en psychomotricité
- un soutien thérapeutique sur indication des médecins intervenants dans l'établissement
- une scolarisation adaptée lorsque l'accès aux acquisitions scolaires le permet
- un suivi médical, une prévention, et un partenariat avec les services médicaux externes, notamment avec les services de pédopsychiatrie
- un soutien social si nécessaire

Les personnels

L'accompagnement dont peut bénéficier l'enfant ou l'adolescent est proposé par un personnel qualifié et formé. Un référent « éducatif » et un référent « paramédical » sont à écoute et assurent le suivi du projet personnalisé de l'enfant ou l'adolescent :

- L'équipe de direction
- Le personnel éducatif
- Le personnel de l'Education Nationale
- Le personnel médical, paramédical, rééducatif
- Le personnel social
- Le service administratif
- Les services généraux

Le fonctionnement

L'organisation

Les enfants sont accueillis en groupe de vie selon leur âge, répartis au sein :

- d'un service « enfants » de 5 à 10 ans
- d'un service « adolescents – jeunes adultes » de 10 à 20 ans

Les enfants ou adolescents polyhandicapés peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé au sein d'un groupe spécifique dénommé « Arc En Ciel ». Les enfants ou adolescents autistes ou présentant des TED (troubles envahissant du développement) peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique au sein du pôle autisme, aussi dénommé « Maison du Marais ».

Les modalités d'accueil

Les enfants, adolescents et jeunes adultes sont accueillis du lundi au vendredi (lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée, mercredi jusqu'en début d'après-midi).

LE SESSAD DU BEAU MARAIS

Le SESSAD est un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile. Ce service est habilité à suivre, à temps partiel, des enfants dès l'âge de 2 ans, présentant une déficience reconnue dans le cadre des annexes 24, 24 bis, 24 ter (déficience intellectuelle moyenne ou profonde, avec ou sans troubles associés, troubles de la relation sévère, polyhandicapé), orientés après décision de la MDPH.

La capacité d'accueil du service est de 29 enfants, dont 4 enfants autistes.

Le SESSAD dessert une majorité de communes de l'arrondissement de Béthune, soit celles de 14 cantons, soit environ 77 communes des cantons d'Auchel, de Barlin, des 3 cantons de Béthune, de Bruay La Buissonnière, de Cambrin, de Divion, de Douvrin (partiellement), d'Houdain (partiellement), de Laventie (partiellement), de Lillers, de Noeux Les Mines, de Norrent-Fontes (partiellement).

Les interventions

A domicile et dans le service :

Avec les enfants : jeux, apprentissage des actes de la vie quotidienne, sortie, lien avec le monde extérieur. Prise en charge en psychomotricité, orthophonie, kinésithérapie, suivi psychologique.

Avec les parents : présence, écoute, partage, aide et soutien, pédagogie de l'accompagnement.

Dans l'environnement proche :

- Halte-garderie, crèche, école
- Activités de loisirs, culturelles et socialisantes (piscine, parcs, bibliothèque, poney...)
- Consultations et bilans médicaux spécialisés et complémentaires au service

Le partenariat

Le SESSAD est un service en lien avec les différents professionnels du secteur :

- Les services médicaux, sociaux et hospitaliers
- Les CAMSP, CMP, PMI des différents secteurs
- Les établissements spécialisés et l'éducation nationale
- Les associations
- Les autorités administratives et judiciaires
- Le travail en partenariat avec les différents intervenants permet une complémentarité et une continuité dans la mise en place des projets individuels

Activités

- Séances éducatives : à domicile, en accueil en petit groupe dans les locaux du service ou en projets spécifiques sur l'extérieur (bibliothèque, piscine, sorties et vie sociale, culture...) et en observation à l'école..., projet alimentaire à la cantine de l'école ou en petit groupe
- Rééducations : kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité en accueil dans les locaux du service, à domicile, en individuel ou en petit groupe, ou en salle extérieure comme salle motrice..., séances en balnéo... et en intervention à l'école
- Soutien thérapeutique sur indications des médecins du service
- Suivi médical et liens partenaires médicaux
- Soutien social

Le personnel

L'accompagnement dont peut bénéficier l'enfant ou adolescent est proposé par un personnel qualifié et formé :

- L'équipe de direction
- Le personnel éducatif
- Le personnel médical, paramédical
- Le personnel social
- Le service administratif
- Les services généraux

Le fonctionnement

Le SESSAD est ouvert 210 jours par an du lundi au vendredi. il est financé par l'assurance maladie.

Les suivis proposés par le service font l'objet d'un planning individuel. En effet, il ne s'agit pas d'une structure de suivi sur des journées complètes.

Le service dispose de salles d'activités et de bureaux permettant l'accueil et l'accompagnement des enfants et l'accueil des familles.

Dans le cadre de ses missions, des conduites sont assurées par le service permettant d'effectuer les allers-retours des enfants entre le service et leur domicile ou leur école.